Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:

Le rôle triennal d'évaluation a été déposé le 14 septembre 2022 pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025. Conformément aux articles 73 et 75 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la Ville de Saint-Honoré, au 3611, boul. Martel, Saint-Honoré.

Conformément à l'article 74, toute demande de révision doit être déposée avant le 1^{er} mai 2023 au moyen de la formule prescrite, sous peine de rejet, au bureau de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, 3110, boul. Martel, Saint-Honoré G0V 1L0. La demande de révision peut également être transmise par courrier recommandé au bureau de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay en y incluant un paiement selon le tarif établi par règlement de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt-troisième jour de septembre deux mille vingt-deux.

Stéphane Leclerc, CPA, CMA Serétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 23 septembre 2022, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23ième jour de septembre 2022.

4/1/2